

**Extrait N° 13 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 30 NOVEMBRE 2007**

L'an deux mil sept, le trente novembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 22 novembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. DENNEMONT Jean Daniel\* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mlle CADAS Virginie.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au moment de la discussion de la onzième affaire.**

& &  
&

**AFFAIRE N° 13 / **Plan local pour l'insertion et l'emploi**  
- **Approbation du protocole 2008-2013**  
**Autorisation de signature****

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil de mise en œuvre d'une politique locale en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Il met en œuvre un principe simple : fédérer les efforts en faveur de l'insertion professionnelle sur un territoire afin de proposer aux personnes les plus en difficulté des parcours individualisés destinés à les amener à accéder à un emploi durable.

.../...

Le PLIE Intercommunal Ouest couvre 4 communes de l'Ouest (Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu, Les Aviron).

Pendant le DOCUP 2, de 2000 à 2006, le PLIE a accueilli et accompagné 2 254 bénéficiaires (107 % de réalisation) dont 884 (pour un objectif de 840) ont trouvé une insertion professionnelle durable (735 vers de l'emploi durable et 149 en formation qualifiante).

Sur la Commune des Aviron, le PLIE a accompagné 197 bénéficiaires et 80 d'entre d'eux ont trouvé un emploi durable à ce jour.

Dans le cadre du nouveau programme européen « Convergence » 2007-2013 applicable à La Réunion, les 3 PLIE de l'Ouest (PLIE de la Possession, PLIE du Port et le PLIE Intercommunal Ouest) envisagent de se regrouper au sein d'un PLIE unique, intitulé PLIE du Grand Ouest.

L'objectif de ce nouveau PLIE sera d'accueillir 2 380 personnes et d'en conduire 1 190 vers une insertion professionnelle durable, soit un taux d'insertion de 50 %.

Dans ce cadre, la participation financière prévisionnelle du Fonds Social Européen serait de 2 170 000 € et la participation totale des 6 communes serait de 6 843 568 €, soit une participation identique à l'ancienne période 2000-2006 (cf. annexes).

Pour la Commune des Aviron, dans le cadre de nouveau PLIE, il est prévu l'accompagnement de 102 personnes pour 51 sorties positives.

Le conseil municipal est invité à se prononcer :

=> sur la participation de la Commune des Aviron au nouveau PLIE du Grand Ouest, avec la possibilité d'intégrer un PLIE couvrant l'arrondissement Sud en cours de programmation,

=> sur la contribution financière de la Commune à ce nouveau PLIE à hauteur de **50 529.22 €** pour la période 2007 à 2013, soit **7 218.46 €** par an,

=> sur la délégation du Conseil au Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> adjoint, pour la signature du protocole d'accord du nouveau PLIE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> approuve la participation de la Commune des Aviron au nouveau PLIE du Grand Ouest, avec la possibilité d'intégrer un PLIE couvrant l'arrondissement Sud en cours de programmation,

.../...

=> autorise la contribution financière de la Commune à ce nouveau PLIE à hauteur de **50 529.22 €** pour la période 2007 à 2013, soit **7 218.46 €** par an,

=> donne délégation au Maire, ou en son absence au 1<sup>er</sup> adjoint, pour la signature du protocole d'accord du nouveau PLIE.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

Mairie des Avirons